

Délégation Départementale du Val-d'Oise

Service Santé-Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Téléphone : 01 34 41 15 52

Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

MAIRIE DE BOUFFEMONT

SFDE - AGENCE D'ARNOUVILLE

SYNDICAT DE MONTSOULT-MAFFLIERS

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

SYNDICAT DE MONTSOULT

Commune de : BOUFFEMONT

Prélèvement et analyses du **18/07/2018 à 09h40** réalisés pour l'ARS, par le groupement de laboratoires :

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY / CARSO

Nom et type d'installation : SDT MONTSOULT (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : BOUFFEMONT R. CHAMPOLLION LOISIRS MATER - CUISINE ANIMATEURS

Code point de surveillance : 0000003672 Code installation : 003633 Type d'analyse : 095CUNIF

Code Sise analyse : 00147815 Référence laboratoire : H.2018.2618-1 Numéro de prélèvement : 09500145252

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Ces teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-09500145252 - page : 1)

Le jeudi 26 juillet 2018

Pour le Directeur Général et par délégation,
Pour la Déléguée Départementale et par délégation,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Nickel	<5	µg/L		20,0		
Cuivre	0,048	mg/L		2,0		1,0
Plomb	<2	µg/L		10,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1